

Envoi : 17/06/2020

Réception par le Préfet : 17/06/2020

Publication : 19/06/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-6-7-1

Séance du vendredi 12 juin 2020

POLITIQUE LECTURE PUBLIQUE APPROBATION DE LA CHARTE DE COMMUNICATION DANS LE CADRE DU FESTIVAL VOS OREILLES ONT LA PAROLE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEE AVEC PROCURATION :

Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.

EXCUSEE :

Mme MILLION.

La Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel prévoit que la compétence en matière de sport demeure partagée entre tous les niveaux de collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-7-1 du 13 décembre 2019 relative à la politique de la culture et du patrimoine,

VU le Règlement financier du Département du Haut-Rhin,

VU l'avis favorable de la Commission de la Culture et du Patrimoine lors de sa réunion du 15 mai 2020,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le projet de charte relative à la communication afférente au Festival « Vos Oreilles Ont La Parole » (VOOLP) 2020, joint en annexe 1, charte à laquelle l'ensemble des collectivités et structures qui souhaiteront organiser un spectacle de conte estampillé VOOLP 2020 seront invitées à adhérer.

La Présidente

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité